



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 15 mai. — Hier matin, à une heure, le duc de Wellington est passé chez le roi, et lui a déclaré qu'il lui était impossible de former un ministère.

Le roi l'a invité à tenter un second essai dans la journée de lundi.

Ce matin 15, vers deux heures, lord Wellington est rendu de nouveau chez le roi, et il lui a montré six différentes listes qu'il avait faites pour la composition d'un ministère sans avoir pu réussir. Il a remercié le roi de la confiance qu'il avait daigné lui témoigner, et lui a dit que le seul moyen de calmer l'agitation, c'était de rappeler lord Grey aux affaires.

Le roi a fait appeler immédiatement lord Grey qui est resté au palais en conseil avec le roi et le duc de Wellington pendant près de deux heures. Lord Grey a déclaré qu'il mettait pour condition à sa rentrée au ministère que le roi lui donnerait carte blanche pour prendre tous les moyens de faire adopter le bill : Le roi y a consenti, mais rien n'a encore été définitivement arrêté dans cette entrevue.

Le même jour, à 5 heures du soir, lord Grey a proposé à la chambre des pairs de s'ajourner jusqu'à jeudi, et il a répondu aux interpellations qui lui étaient faites qu'il avait eu une entrevue avec le roi, mais qu'il ne pouvait encore donner aucune explication.

Après la séance, lord Grey est retourné au palais, où il est demeuré une heure et demie. A sa sortie, il a été déclaré dans tous les bureaux du ministère que lord Grey et ses collègues restaient au pouvoir.

La nouvelle en a été aussitôt expédiée par courriers à toutes les cours de l'Europe.

Toute la journée, le peuple a continué de stationner à l'entour de la Banque, qui a changé des billets pour un million de livres sterling.

Il y a eu une grande agitation à la bourse, et à deux heures le bruit s'étant répandu que lord Grey rentrerait au ministère, les 3 p. c. se sont élevés à 1/4, mais les demandes d'argent étaient si grandes qu'ils sont tombés, et à 4 heures, ils ont été cotés à 83 1/2.

Dans toutes les provinces, il y a eu de grands rassemblements, mais d'après les nouvelles arrivées de Londres, aucun trouble n'avait encore eu lieu.

La commission sanitaire centrale a déclaré que le choléra n'existait plus comme épidémie à Londres; par suite, il ne sera plus publié de bulletins.

Il y a encore en 91 nouveaux cas, dans le reste du pays, 33 décès et 44 guérisons; il reste en traitement 173 personnes.

Le *Courier*, dans une 3^e édition, donne les détails suivants sur les séances d'aujourd'hui aux deux chambres du parlement :

Dans la *Chambre des pairs*, lord Grey a annoncé qu'il avait reçu un message de S. M., qui l'invitait à faire la motion de renvoi de la chambre à jeudi prochain 17.

Sur l'observation de lord Kenyon, que cette proposition, sans aucune explication sur le message de sa majesté, lui paraissait tout-à-fait extraordinaire, le noble comte a ajouté qu'il ne se croyait pas libre d'entrer pour le moment dans aucune explication à ce sujet, et qu'il ne pouvait en conséquence communiquer à lord Kenyon les renseignements que lui paraissait désirer. Il lui paraissait que la meilleure manière d'agir, en tout cas, pour la chambre était de s'ajourner pour le moment.

Le lord chancelier a dit ensuite, à son tour, qu'ils avaient reçu un message confidentiel de sa majesté, car, bien qu'ils n'avaient pas donné leur démission, et que sa majesté eût bien voulu leur en laisser encore la direction des affaires publiques. Cette communication ne tirait du reste aucunement à conséquence.

La chambre s'est ajournée à jeudi.

— A la *Chambre des Communes*, après quelque conversation sur des pétitions relatives à la réforme, le colonel Davies a exprimé l'espoir que les bruits du retour de lord Grey au ministère étaient exacts.

M. Hume a dit, au sujet de la pétition de Liverpool, qu'il avait reçu quatorze pétitions couvertes de plus de trois mille signatures, et demandant le refus de l'impôt; mais qu'il se serait déterminé à différer d'un jour à les présenter, dans l'espoir qu'une voie de conciliation serait adoptée, et que lord Grey se serait rétabli.

Sur l'observation de sir E. Sugden, au sujet du ton modéré employé par l'orateur précédent, et qui forme un contraste avec la violence des débats de la veille, M. Baring a exprimé le désir de voir le présent état de choses se terminer par un arrangement au profit de la nation. C'était à la chambre à voir si elle continuerait la discussion. Il désirait relever une erreur qui avait pris crédit dans la dernière séance à l'égard du duc de Wellington, qu'on avait supposé être actuellement entré en fonctions. Il n'en était pas ainsi: le duc n'était pas entré en fonctions, il avait seulement été autorisé à concevoir des mesures pour former un ministère.

Lord Althorp a dit que lord Grey avait reçu une communication du roi, et, dans les circonstances actuelles, son intention était de faire la motion que la chambre s'ajournât à jeudi prochain. Il croyait en même temps qu'il serait désirable de s'abstenir de toute discussion.

M. Hume espère que, quelque arrangement qui soit conclu, il sera définitif, et tendra à faire passer la grande mesure de la réforme et calmera ainsi l'état d'agitation actuel.

M. Denison a ajouté qu'il espérait qu'il serait agréable dans l'avenir pour lui et pour ses honorables amis de savoir que sa majesté a rejeté les conseils qui lui ont été offerts, et qu'on a trouvé des moyens de faire passer la mesure sans imprimer une grande secousse à l'édifice constitutionnel. Quoiqu'il fût un ardent réformiste, il n'en désirait pas moins que tous les moyens fussent employés avant de recourir à une semblable secousse.

Après quelques objets d'un intérêt secondaire, la chambre s'est ajournée à jeudi prochain 17.

FRANCE.

PARIS, le 16 mai.

MORT DE M. CASIMIR PÉRIER.

Décidément la royauté de juillet vient de perdre son plus ferme appui. M. Casimir Périer est mort à minuit. La nouvelle en a été notifiée aux ambassadeurs à six heures un quart. Il paraît que la police savait que la nouvelle de cette mort devait être, pour les fauteurs de trouble, le signal du désordre. L'autorité avait pris des mesures en conséquence; un régiment de carabiniers était rangé en bataille, dès six heures, sur la place du Carrousel, toutes les troupes de la garnison ont été consignées dans les casernes. Un régiment de dragons qui, dès le matin, manœuvrait au Champ-de-Mars, a reçu l'ordre de rentrer.

A deux heures la nouvelle est répandue dans Paris; Paris est tranquille.

C'est après demain que les obsèques auront lieu avec une magnificence digne du poste qu'occupait M. C. Périer. Le prince royal a annoncé qu'il y assisterait. C'est depuis la restauration le premier ministre qui meurt dans l'exercice de ses fonctions, et peut-être aussi le premier que l'affliction unanime de tous les bons citoyens accompagnera jusqu'au champ du repos.

Ne semble-t-il pas que le ciel se plaise à nous enlever en même temps nos hommes les plus remarquables en tout genre? M. Martignac, jeune encore; M. Cuvier, qui pouvait reculer encore les bornes de la science; M. Casimir Périer, si utile au maintien de l'ordre en France et peut-être nécessaire au repos de l'Europe.

La perte de M. Cuvier est sans doute irréparable pour la science, mais les sociétés avant d'avoir besoin de savans, ont besoin d'exister. Les hommes qui rendent à une société ébranlée l'ordre et la paix sont un bienfait pour l'humanité, et à ce titre M. Casimir Périer ne laissera pas moins de regrets à la France que M. Cuvier au monde savant.

Nous ne sommes pas de ceux qui se consolent, en disant que le système de M. Casimir Périer ne

manque pas d'agens pour le faire marcher d'après les mêmes errements. Dans les momens de crises révolutionnaires, les idées et même les bonnes idées ne suffisent pas, ce sont des hommes d'action qu'il faut et ces hommes sont rares. Depuis 89, la France a compté deux de ces hommes, Napoléon et M. Casimir Périer. Nous avons la triste conviction que les honnêtes gens regretteront souvent le bras vigoureux de ce dernier, comme ils ont pu admirer celui du prisonnier de Ste. Hélène.

— M. Gallard, évêque de Meaux, avait été appelé auprès de M. Périer la veille de sa mort et l'avait administré. Le malade avait recouvré sa raison; il dit à ce prélat pour dernières paroles: « Ah! Monsieur l'évêque, ce sont les médecins qui m'ont tué. »

L'agonie de M. le président du conseil a été des plus douloureuses, et le rôle du mourant s'entendait de la cour même du ministère de l'intérieur.

La famille désolée de M. Périer, a quitté immédiatement l'hôtel de la présidence, et s'est retirée au bois de Boulogne, où elle a une maison de campagne.

M. Périer a été sans interruption élu député par les départemens de la Seine ou de l'Aube depuis 1819. La maison de banque dont il était chef, est l'une des plus riches et peut-être la plus solide de France. Il laissera à ses deux fils une fortune particulière de 6 à 700,000 fr. de rente.

Immédiatement après la mort de M. Casimir Périer, les ambassadeurs de Russie, de Londres et d'Autriche, ont expédié des estafettes à leurs gouvernemens respectifs.

L'autopsie de M. Cuvier a été faite ce matin par MM. Alard, Duméril, Dupuytren, Orfila, Bielt, Clément Bérard et Andral neveu, interne de la Pitié. A l'ouverture du crâne, tous les assistans ont été frappés du développement de la masse cérébrale et surtout du nombre vraiment prodigieux de circonvolutions que présentait la surface de cet énorme cerveau: on sait que d'après les belles recherches du docteur Gall, le développement des facultés intellectuelles est en rapport avec la marche de ces circonvolutions.

Chacun des médecins présens a avoué que jamais il n'avait rencontré un cerveau qui pût, sous ce rapport, être comparé à celui de l'homme de génie dont nous déplorons la perte. Ce cerveau si remarquable a été immédiatement moulé en plâtre.

La moëlle épinière a été, comme on le pense bien, examinée avec tous les soins possibles. Il a été, malgré toutes les prévisions et les recherches les plus minutieuses faites par ces anatomistes exercés, impossible d'y découvrir la moindre altération. Ce fait, quelque étonnant qu'il puisse paraître, est incontestable; on est forcé de croire, pour comprendre les phénomènes de la maladie à laquelle M. Cuvier a succombé, que l'altération a disparu après la mort.

Nous rendrons compte demain du convoi de cet homme illustre, dont la mort préoccupe tout Paris au milieu de tant d'affaires si graves et si importantes; puissions-nous apprendre que son grand ouvrage sur l'anatomie comparée, auquel il travaillait avec tant d'ardeur depuis quelque temps, et que son *Histoire des Poissons*, pour laquelle il avait amassé des matériaux si précieux, sont assez avancés pour pouvoir être livrés au public.

— Les obsèques de M. le baron Cuvier ont eu lieu aujourd'hui, 16 mai, à onze heures.

— Le roi vient d'accorder à la veuve du baron Cuvier une pension de six mille francs. Le gouvernement se propose d'acquiescer au profit de l'état la bibliothèque de ce savant illustre, qui est l'une des plus curieuses de l'Europe.

— Le logement occupé jusqu'à ce jour par feu M. le baron Cuvier, au Jardin des Plantes, sera conservé à M^{me} la baronne Cuvier, sa vie durant.

— Le *Moniteur* de ce matin contient une ordonnance qui accorde une pension annuelle de 6,000 francs à madame la baronne Cuvier. M. Montalivet, chargé par interim du ministère des travaux publics, va faire acheter la bibliothèque de l'illustre savant.

— La santé de M. le général Lamarque, qui avait paru s'améliorer, donne aujourd'hui de graves inquiétudes.

— On écrit de Parthenay : Toute la famille d'Autichamp vient d'abandonner avec précipitation le château de la Roche-Faton, les maîtres et les domestiques paraissent consternés et versaient des larmes. Quelle peut être la cause de cette espèce d'émigration, de cette profonde tristesse ? On l'ignore. Cette famille aurait-elle à déplorer la perte de quelques-uns des siens enlevés par le choléra ? La mauvaise réussite de la tentative de Marseille les alarmerait-elle pour l'avenir ? Craindraient-ils d'être compromis par les papiers saisis sur la duchesse de Berry ? C'est ce que l'instruction de cette affaire nous apprendra infailliblement.

— On assure qu'un conciliabule, dans lequel se trouvaient réunies une quarantaine de personnes, a été tenu mercredi dernier à Parthenay. On croit savoir qu'il y était question de reprendre la conspiration qui vient d'échouer à Marseille. Il paraît que les marchés de cette ville servent de rendez-vous aux chouans des environs, qui y viennent pour y recevoir les ordres supérieurs et se concerter sur les moyens d'exécution.

(Nouvelle Sentinelle des Deux Sèvres.)

— Ce matin il est parti pour Grenoble un détachement des dragons de notre garnison. On annonce qu'un deuxième détachement partira demain matin pour la même destination. (*Gazette du Lyonnais*)

— Environ 150 militaires piémontais viennent d'arriver à Lyon ; un drapeau tricolore flottait au milieu de la colonne ; ils ont déserté leur patrie, laissant armes et bagages aux frontières.

— M. le général Niellon, qui commande un des corps de l'armée belge, est en ce moment à Paris, avec un congé de quinze jours.

— Une estafette extraordinaire est partie ce matin de l'ambassade de Russie pour St Pétersbourg. M. Pozzo di Borgo est parti lui-même cette nuit, et plusieurs objets de curiosité sont à vendre à l'ambassade.

— Un journal annonce que M. l'ambassadeur d'Autriche est rappelé par sa cour. Nous pouvons affirmer que cette nouvelle est entièrement dénuée de fondement.

— Battu à Marseille, le parti carliste reprend haleine à Paris ; il a la folie de présenter aussi sa liste ministérielle ; le candidat que ces messieurs voudraient voir arriver est le comte Roy, dont la politique s'accorderait assez avec celle que les carlistes supposent à lord Wellington. Mais le parti du mouvement et de la propagande, qui cherche à exploiter la mort de M. C. Périer, et l'impression que produisent les événements d'Angleterre, présente aussi sa liste et va même, dit-on, prendre des mesures factieuses sous le prétexte de neutraliser les menées des carlistes. On dit que les députés de la gauche présents à Paris doivent se réunir ce soir chez M. Mauguin, pour y rédiger un projet d'adresse au roi. Nous avons de la peine à croire à un pareil bruit, 1^o parce qu'une fraction de députés n'a pas le droit de présenter une adresse que doit être discutée par la chambre entière ; ensuite parce que la session, une fois close, les députés n'ont plus caractère pour délibérer, pour faire acte de pouvoir, et qu'ils ne peuvent rien mettre en délibération, qu'ils n'aient été convoqués par ordonnance royale.

— Il paraît qu'une combinaison a été arrêtée, qui porterait M. de Rigny aux affaires étrangères, M. Mérilhou au ministère de la justice, M. Delaborde à la préfecture de la Seine. Les bruits sur un changement total de cabinet prennent de la consistance. (*Messenger des Chambres.*)

— Des lettres de Provence annoncent que la duchesse de Berry, accompagnée d'un individu qu'on

croit être le général Bourmont, a été arrêtée au moment où elle se disposait à franchir la frontière pour gagner Nice.

Les chefs du complot carliste en Provence auraient déterminé la duchesse à la fuite, dans la conviction où ils sont maintenant de l'impuissance de leurs tentatives. Plusieurs de ces derniers auraient été saisis. (*Mess. des Chambres.*)

— On écrit de Toulon, 10 mai :

« Le général Monk d'Uzer s'est embarqué hier au soir fort tard sur la *Calypso*, qui a mis sous voile ce matin à cinq heures avec le reste de la division. Le sous-intendant Fallois a pris également passage sur cette division avec un chef de bataillon, d'état-major, quatre officiers du génie attachés à la place de Bone, et plusieurs employés d'administration.

« Un bataillon du soixante-deuxième et un détachement de cent hommes de la légion étrangère sont arrivés ce matin à Toulon.

« Le bateau à vapeur le *Sphinx*, qui devait reprendre la mer hier, n'est pas parti ; il attend d'autres ordres de Paris.

« Le bateau à vapeur le *Nageur*, commandé par M. Janvier, lieutenant de vaisseau, qui était resté à Ajaccio auprès du bateau à vapeur le *Charles-Albert*, arrive à l'instant de Marseille, où il était allé déposer les passagers qui accompagnaient la duchesse de Berry.

« Le *Sphinx* chauffe en ce moment et se prépare à se remettre en mer. Avant ce soir ce bâtiment sera parti. On pense qu'il se rend encore à Ajaccio. »

— On écrit de Marseille, 10 mai :

« L'abbé Billon, procureur de Saint-Victor, a été arrêté hier à trois heures de l'après-midi, sur un ordre des commissaires de la cour royale d'Aix ; conduit dans les prisons du palais par MM. Mabot et Moynier, il a été à l'instant mis au secret.

« Le nommé Blanc, canonnier de la patache, a été aussi arrêté hier sur un pareil mandat.

« Dans la nuit du 8 au 9, des détenus dans les prisons du Palais ont insulté le factionnaire de la rue de la Prison. Ils proféraient des menaces et des injures contre le drapeau tricolore. Le factionnaire s'est vu dans l'obligation, pour faire respecter sa consigne, de faire feu. Il n'a blessé personne. Hier matin ces détenus ont été mis au cachot. »

« La *Gazette du Midi* prétend que M. Lachaud a été arrêté sans armes. Il existe néanmoins parmi les pièces du procès une fort belle épée, saisie entre ses mains. »

BELGIQUE.

Bruxelles, le 18 mai. — S. M. vient de mettre à la disposition de M. le bourgmestre de cette ville une somme de 2000 florins pour contribuer aux frais qu'occasionnent le blanchiment des habitations et le renouvellement de la paille de couchage des pauvres. On sait que cette mesure avait été prescrite par la commission médicale locale et sanitaire centrale, comme moyen de se préserver contre les atteintes du choléra.

— La 9^e batterie cantonnée à Halle est venue échanger plusieurs caissons remplis de munitions afin d'être prêt à tout événement.

— Il est arrivé avant-hier plus de 200 chevaux pour le corps des guides royaux ; ils viennent de Hanovre et sont d'une grande beauté.

— Le roi de Prusse a accepté la démission que le ministre des affaires étrangères comte de Bernstorff a demandé pour cause de santé, et a nommé à sa place M. Ancillon, jusqu'ici secrétaire d'état près de ce département.

— On écrit d'Anvers, 18 mai :

« L'opéra de la *Muette* donné hier à la demande générale a causé un plaisir et un enthousiasme inexprimables. Le duo *amour sacré de la patrie* a été chanté deux fois et couvert d'applaudissements. Un billet jeté sur la scène avait demandé qu'on supprimât le cinquième acte de la *Muette* autrement dit l'acte de la Restauration, et qu'on le remplacât par des chants patriotiques.

« On s'est empressé de souscrire au désir de l'immense majorité des spectateurs.

« Notre tenor a chanté la *Brabançonne* avec beaucoup d'âme et d'expression : un tonnerre d'applaudissements a éclaté après chaque couplet : c'est à peine si on laissait à l'acteur le temps d'achever les strophes. Le public répétait en cœur tous les refrains.

« Le quatrième couplet a été écouté debout, tout le monde s'est levé spontanément pour entendre l'hommage rendu aux braves, morts pour la cause de la patrie et de l'indépendance, auxquels ce couplet est consacré.

« On ne saurait peindre l'effet qu'a produit les vers : avec Nassau plus d'indignes traités que l'on a redemandé plusieurs fois. La *Marseillaise* a été demandée et chantée en cœur par toute l'assemblée avec un enthousiasme impossible à décrire. »

— On écrit de La Haye, 13 mai :

« Le prince d'Orange part demain pour son quartier-général à Bois-le-Duc.

« Il se confirme que le roi Guillaume ira incessamment passer en revue les campemens des différens corps d'armée.

— On lit dans la correspondance de l'*Handelsblad* du 13 mars :

« Presque tous les membres de la deuxième chambre sont maintenant réunis dans cette résidence. Il paraît qu'une communication leur sera faite de la part du gouvernement sur la situation politique du pays. Des projets de loi leur seront soumis pour subvenir aux besoins de l'état. »

« Le bruit court ici qu'une centaine de gardes communaux ont été enlevés à nos avant-postes par la cavalerie belge. »

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 17 mai. — On donne lecture d'une lettre de M. Faure, rédacteur des séances du *Moniteur*, qui demande que les sténographes de cette feuille soient placés dans l'enceinte.

Après quelques observations, elle est renvoyée aux questeurs.

M. Jullien fait un rapport sur l'élection de M. Vandenhove ; il conclut à l'admission, les renseignements fournis par le ministre de l'intérieur ayant prouvé que les électeurs avaient été suffisamment convoqués.

M. Vandenhove est admis à siéger dans l'assemblée. On passe au vote sur le projet de loi relatif aux officiers de volontaires et corps-francs. Il est adopté par 58 voix contre 5. 10 se sont abstenus.

M. F. de Mérode, appelé à motiver son abstention, commence par se déclarer contre le projet de loi qui vient d'être adopté.

Plusieurs membres se plaignent de la véhémence du discours de l'orateur, et de ce qu'il rentre dans la discussion de la loi. Il s'établit un colloque entre MM. Robaulx, Rogier, F. de Mérode et Gendebien.

M. Jullien insiste pour que l'orateur motive son abstention aux termes du règlement.

M. F. de Mérode déclare ne pas avoir voté, parce qu'il ne veut ni refuser toute allocation pour les volontaires, ni gréver l'état d'une somme annuelle de ce chef.

La discussion sur la loi relative aux mines est reprise. M. Fallon appuie les deux premiers articles du projet ; il fait quelques observations sur l'art. 3, et voudrait la suppression de l'art. 4.

M. Dumont soutient que si l'on maintient purement et simplement la loi de 1811, on préjugera pour ainsi dire sur les demandes en maintenance.

M. Desmanet demande des explications au ministre de l'intérieur sur les mémoires qui lui ont été adressés.

M. ministre de l'intérieur : Les mémoires qui m'ont été envoyés par les états-provinciaux et par plusieurs ingénieurs des mines, sont fort étendus et on ne peut morceler dans une analyse rapide un travail aussi important. Tout ce qu'il importe de faire pour le moment c'est de remplacer le conseil-d'état par une commission qui puisse accorder des maintenues de concession. Je ferai un amendement relatif à sa composition.

M. de Robaulx : Si le gouvernement ne tient pas à accorder des concessions nouvelles, dès-lors je n'ai plus d'objection à faire, mais je voudrais que l'on examinât scrupuleusement si les concessionnaires ont rempli les conditions qui leur étaient imposées.

La discussion est close sur l'ensemble.

On passe à l'article 1.

M. de Theux propose un amendement ainsi conçu : Jusqu'à la révision de la loi d'avril 1810, les attributions du conseil d'état seront exercées par un conseil nommé par le roi et composé de trois jurisconsultes et deux ingénieurs.

Après une longue discussion, la rédaction proposée par le ministre est adoptée.

On passe à l'article 2.

Cet article amène une grande divergence d'opinions. La discussion roule entièrement sur la composition du personnel de la commission.

A quatre heures et demie, la suite de la discussion est remise à demain à midi.

LIÈGE, LE 19 MAI.

Des lettres venues de plusieurs points de la Prusse Rhénane démentent le bruit qu'on avait fait courir d'un rassemblement de troupes sur les rives du Rhin.

— Des nouvelles du Brabant septentrional, qui nous viennent de source certaine, ne portent la force de l'armée hollandaise qui s'y trouve concentrée qu'à cinquante mille hommes. L'infanterie est beaucoup moins nombreuse que la nôtre et encore compte-elle grand nombre de gardes nationaux qu'on ne retient que par la force. Les habitants du Brabant sont l'objet d'une méfiance, sans égale, de la part de leurs compatriotes ; au moindre mot qui leur échappe, ils sont jetés en prison. Les deux fils de M. Cuyppers, membres des états-généraux, gémissent sous les verroux. Notre correspondant affirme que si le Brabant devenait le théâtre de la guerre, la population entière se lèverait pour nous aider à repousser au-delà des eaux les troupes de Guillaume. (*Indépendant.*)

Un détachement du huitième régiment de ligne est parti le 16, de Bruges, pour se rendre à Damme. Un détachement du sixième régiment a traversé Gand, le 16 de ce mois, venant de Bruges et allant rejoindre son bataillon de guerre à Anvers. Le bruit courait qu'un individu était mort du choléra à Lophem, dans la Flandre occidentale. Mais les médecins ont constaté que ce bruit était dénué de tout fondement.

On écrit de Bruxelles, 18 mai : Il paraît que les changements ministériels sont terminés indéfiniment. M. Leclercq voulait, dit-on, conserver M. de Meulenaere aux affaires étrangères. Il paraît que les hommes qui devaient renforcer l'administration actuelle n'ont pas pu s'entendre. M. Van de Weyer a eu plusieurs entrevues avec le roi.

BULLETIN.

La défaite du parti tory se trouve confirmée par les dernières nouvelles de Londres. C'est pour la première fois un événement des plus heureux. Lord Grey, lord Palmerston et leurs collègues sont les seuls politiques et privés du roi Léopold. Tant qu'ils étaient chanceliers au pouvoir, ils ne touchaient que d'une main timide aux affaires extérieures. Ils devaient craindre d'augmenter les embarras de leur position et étaient par cela même opposés à certains ménagements envers leurs adversaires. Mais aujourd'hui ceux-ci avouent hautement leur impuissance, ils reconnaissent qu'ils sont incapables de gouverner le pays. Dès lors le ministère peut marcher hardiment dans les voies libérales; et nous avons tout lieu de croire que, dégagé de ses anciennes préoccupations pour sa propre existence, il usera de son autorité pour résoudre rapidement et promptement les questions qui existent entre la Hollande et nous.

Pendant que Londres applaudissait au triomphe de lord Grey, Paris pleurait la mort de M. Casimir Périer. Les émotions dévorantes de la tribune ont fait de ce grand citoyen. Cette perte douloureuse a ôté la joie que nous cause la restauration du ministère anglais. Aucune crainte pour l'avenir n'a mêlé toutefois à nos regrets. On a dit que Casimir Périer avait seul le bras assez fort pour braver l'anarchie; mais à présent l'anarchie est triomphante et il n'est plus besoin, pour s'en rendre maître, des efforts vigoureux qui étaient indispensables il y a un an. La tâche est devenue plus facile. Le système Périer, d'ailleurs, a vécu quelque temps de ses propres forces, on s'est accoutumé à le voir debout sans que son auteur fût là pour le soutenir; d'autres pourront parcourir avec confiance la carrière ouverte et aplaniée par l'ancien président du conseil, car l'élite de la France s'est habituée aux idées qui animaient la noble et vigoureuse intelligence qui vient de s'éteindre.

Depuis quelques jours l'opposition à la chambre des représentants et dans les journaux s'élève avec violence même, contre le ministère. C'est la question extérieure surtout qui est l'objet de ces attaques. Ce n'est point là cependant, à notre avis, le côté le plus vulnérable de l'administration actuelle.

Dans plusieurs séances de la chambre, lorsqu'on discutait l'adresse au roi, le ministère a posé nettement son système, on ne saurait en disconvenir. L'opposition ultérieure, avant un commencement de discussion du traité des 24 articles, c'est-à-dire avant l'adoption du territoire Belge. Si le ministère persiste dans cette résolution, nous ne voyons pas ce que l'opposition aurait de mieux à faire, car l'adresse au roi, rédigée par l'opposition elle-même, ne va pas plus loin que le ministère.

La réponse du roi est un engagement pris par le gouvernement; et l'opposition fera fort bien de s'enregistrer dans sa mémoire. Nous l'avons dit souvent, si le ministère mérite d'être blâmé, s'il prête le flanc à ses adversaires, surtout pour ce qui concerne l'administration intérieure; la point de système, point d'énergie, point de vue d'amélioration. Nous ferons toutefois une exception en faveur du département de la guerre, où la preuve d'activité. M. de Mérode, soutenu par la vieille expérience de M. le général Evain, a laissé des traces honorables de son administration.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE
Faculté de Droit. — M. Emmanuel de Prolle, de Nivelles, subira son examen de docteur, le 24 de ce mois, à 4 heures.
M. Dominique Musch, de Liège, subira son examen de candidat le même jour, à 5 heures.

TAXE DU PAIN A LIÈGE du 19 mai.
Pain de seigle, 17 1/2 c. au lieu de 16 1/2 c.
Pain moitié seigle et moitié froment 23 c. au lieu de 22 c.
Pain de ménage 30 c. au lieu de 29 c.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.
Les jeunes artistes de Bruxelles (élèves de M. Bouchez) sous la direction de M. Octave, auront l'honneur de donner dimanche prochain vingt mai courant, une représentation composée des pièces suivantes :
La Jeune Maraine ou *les 3 Parrains*, comédie vaudeville en quatre tableaux, suivie de *Heur et Malheur* ou *le fataliste*, vaudeville nouveau en un acte.
Le spectacle commencera à 6 heures par le *Docteur Quinquica* ou *le Poirier enchanté*, vaudeville des théâtres des Variétés.
Prix ordinaire. Les jeunes artistes attendus dans d'autres villes ne donneront que deux représentations à Liège.

ANNONCE DE LIBRAIRIE.
H. RONGIER-DUVIVIER, imprimeur-libraire, Outre-Meuse, n° 1137, informe le public qu'il vient de recevoir 4000 rames de papier cassé, retrillés et autres qu'il laisse à des prix très avantageux. On trouve chez le même un assortiment de livres à prières, reliure riche; idem d'éducation, littérature, etc., etc. Tout ce qui concerne la fourniture des bureaux, cartonnages nouveaux pour les enfants, etc., etc. Son cabinet de lecture est aussi assorti d'ouvrages nouveaux des meilleurs auteurs. Le prix de l'abonnement est de 70 cents et 4 cents par volume. 749

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS IMPORTANT.
M. MORITZ BERNARDT, de Saint-Petersbourg, opticien de la cour de Saxe, muni de divers certificats, notamment de MM. ANCIAUX, BAUD, KLUYSKENS et CURTET, (voir le n° du 13 courant), logé à l'Hôtel d'Angleterre, derrière le Spectacle, demeurera encore quelque jours à Liège. Il se rendra chez les personnes qui voudront bien le faire appeler. 710

LIQUEUR PHILODONTIQUE,
PRÉPARÉE POUR LES MALADIES DE LA BOUCHE,
par POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,
à Liège, rue St-Jean-en-Isle, n° 767 bis.
Cette liqueur antispasmodique possède au plus haut degré la propriété de calmer les douleurs de dents, de prévenir toute espèce de carie, et de guérir plusieurs maladies buccales; telles que le scorbut, les aphtes, abcès, ulcères, parulis, épulies, gonflement des gencives, etc. Par son parfum aromatique, elle neutralise les odeurs désagréables qui sont souvent l'effet d'une longue négligence des soins que l'on doit apporter à l'entretien de la bouche.
Prix 1 florin le flacon.

POUDRE DÉTERSIVE.
Pour la conservation de la beauté des dents.
Les personnes qui prennent un soin particulier de leurs dents, aiment beaucoup à se servir de cette préparation qui les nettoie parfaitement sans en altérer l'émail, entretient leur blancheur et leur solidité, et fortifie les gencives. On a évité dans cette composition tout ce qui pourrait tendre à la détérioration de l'organe dentaire; son usage journalier dissipe la mauvaïse odeur de la bouche, et l'entretient dans un état de parfaite santé.
Prix des boîtes 1 fl. Id. petites 50 cents. 608

Un JEUNE HOMME de 13 à 14 ans, sachant bien lire et écrire, peut se présenter au bureau de cette feuille.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.
Dimanche, 20 mai, harmonie de 5 à 8 heures du soir.
L'assemblée générale, convoquée pour dimanche dernier, n'ayant pas eu lieu à cause du mauvais temps, est remise à dimanche prochain 20 mai; il sera procédé :
1° A la mise aux voix des deux propositions concernant les officiers et les étudiants.
2° Au ballottage d'un grand nombre de candidats.
3° A la nomination d'un membre de la commission administrative.
Le scrutin sera ouvert à 5 heures du soir, au local de la société.

NB. Pour satisfaire à plusieurs plaintes, tendantes à voir interdire l'entrée de l'établissement aux personnes qui se permettent de s'y introduire sans droit, la commission prie MM. les associés de se munir de leur carte personnelle les jours de concert et de Bal, et d'inscrire sur le registre à ce destiné, les étrangers qu'ils présentent.
Liège, le 15 mai 1832.

Par la commission administrative,
J. J. COLLETTE, secrétaire. 715

DUCHARNE, fabricant de parapluies, rue du Pont-d'Avroy, n° 543, voulant cesser son commerce, VENDRA : parapluies, parasols et cannes de tous genres, aussi des instruments mécaniques gros et petits, tels que peroquettes, piones, serinettes, enfin de tout ce qui concerne son état, au-dessous de son prix coûtant. — Au même n°, MAISON A LOUER. 705

J'achète les OBLIGATIONS d'emprunts de 40 et 12 millions, et échange avec agio les pièces de 20 francs, louis, souverains, ducats, frédéric, couronnes de Brabant et thalers.
J. F. MASU, rue Vinave-d'Ile, n° 52. 750



Le sieur MAGNEE, au coin de la rue du Pot-d'Or, a l'honneur de prévenir le public qu'il part un char-à-bancs pour Chaufontaine, tous les jours à 7 heures du matin, et après-midi à une heure et deux heures. 742

Roulage sur Bruxelles et Verviers et vice versa.
A. DISCRY, commissionnaire, demeurant quai sur Meuse, n° 940, a l'honneur de prévenir le commerce, qu'il part de chez lui les roulages suivants :
Pour Bruxelles, le Brabant, les Flandres et la France, les départs ont lieu les mercredi, vendredi et dimanche.
Pour Verviers, la Prusse et l'Allemagne, les départs ont lieu le mardi, jeudi et samedi.
Il expédie également pour tout pays; espérant d'après la modicité des prix établis, obtenir la faveur de messieurs les négociants pour les expéditions qu'ils seront à même de faire. Les bureaux sont à Bruxelles, chez M. P. J. Herry et Demesmaeker, quai aux Barques, n° 153.
A Verviers, chez M. Coumont-Constant, entrepreneur de roulage. 297

AU MAGASIN PLACE VERTE, N° 780.
J. PRINZEN a reçu des assortiments de bas, bonnets et chaussettes en blanc en écru, et en couleurs, pour femmes, hommes et enfants, depuis, bas de femmes à 35 c. la paire jusqu'au plus beau, idem à jour depuis 50 c., bas et chaussettes demi soie, idem de soie, jupons et robes d'enfants, gilets, caleçons en coton et en flanelle, bas et chaussettes de laine, etc., quantité de foulards, cravattes de fantaisie et de soie noir, fichus, schals en Thibet, schally, monsseline laine, crep de Chine, hernani, cachemir, etc., gros de Naple noir en étroit et en deux aunes de large, toile fine et autre et le plus beau linge de table damassé. 738

J. A. JOASSART-CHANTRAINE, rue Pont-d'Ile, n° 16, vient de recevoir les articles ci-après : flanelle de santé, cuir anglais, drap zéphir, gilets, cravattes, nappes, serviettes, guingans, indiennes, calicot, mousseline, percale, scherting, toiles blanche et bleue, soierie, schals, fichus, bas, chaussettes, gants, parapluies, parasols, taffetas gommé, coton crep pour manteaux, schakos, etc., quincaillerie dont le détail serait trop long, parfumerie, huile de Provence, véritable vinaigre de vin rouge et blanc, idem de Maille à différents goûts, vinaigre de quatre Voleurs, lavande ambrée, Eau de Cologne de Zanoli, idem de Farina. Ses magasins sont réassortis de toile cirée bien vernie de 5 à 10 1/4 de largeur et de beau tapis pour tilbury.
MM. les chirurgiens auront les instruments en gomme élastique au prix de fabrique.

NB. Le débit des Chocolats analeptiques au salep de Perse de MM. de Baue et Gallais, ayant été assez considérable et m'en étant trouvé dépourvu, les consommateurs trouveront maintenant les qualités qu'ils ont demandé. 753

FASSIN-BERLEUR, marchand de drap, rue Pont-d'Ile, prévient le public, qu'il vient de recevoir un bel assortiment d'ÉTOFFE d'été, pour pantalon, ainsi que de flanelle.

RASKIN-DEJARDIN, rue Féronstrée, n° 556, vient de recevoir un ASSORTIMENT de soieries nouvelles de premier choix pour parapluies, peignes et gants, à des prix modérés. 602

J. F. FALIZE, fabricant de Papiers peints, place de l'Université, n° 181, a une quantité de jolis PAPIERS nouveaux d'une qualité supérieure qu'il VEND aux prix de 75 centimes et au dessus. 657

CHANGEMENT DE DOMICILE. — Guillaume RENARD, marchand de Meubles et Litteries, demeure présentement à la Goffe, n° 4023. 752

() La commission administrative des hospices civils de Liège, informe MM. les étudiants en médecine de la Belgique qu'un concours public pour la place d'élève interne à l'hôpital de Bavière aura lieu le 15 et 16 juin 1832, à 3 heures et demie de relevée, dans l'ampithéâtre de médecine à l'université.

Les concurrens sont invités à se faire inscrire au secrétariat de ladite commission et à y déposer avant le 14 juin, les certificats exigés par le règlement.
Les avantages attachés à cette place sont : la table, le logement, le feu, la lumière audit hôpital et un traitement de 56 fl. 70 cents P.B. par année.

() Ferme avec quartier de Maître à louer pour mars 1833.

Jeudi 7 juin 1832, à neuf heures du matin, la commission des hospices civils de Liège exposera en location à la maison de Saint-Abraham, rue Féronstrée, par le ministère de M^e DU MONT, notaire :
Une FERME avec environ 32 bonniers métriques de terre et pré.
Plus, le QUARTIER de maître; le tout situé à Herstal.
S'adresser pour les conditions au bureau du receveur desdits hospices.

() La FERME et BIENS de Davispont, contenant 8 bonniers 37 perches de jardin, prairies et terres labourables en différentes pièces, situés dans les communes de Neufchâteau, Bombye et Mortroux, ont été adjugés moyennant le prix de 9010 florins des Pays Bas, et l'on peut surenchérir d'un vingtième, jusqu'inclus le 25 de ce mois, en en faisant la déclaration devant M^e PAQUE, notaire à Liège.

On demande un OUVRIER pâtissier-confiseur, S'adresser au Fidèle Berger, rue de l'Université. 719

VENTE DE MEUBLES.

Jeudi, 24 mai 1832, aux 9 heures du matin, M. Joseph Dion fera VENDRE, rue Haut Vinave, à Grivegnée, par le ministère de M. LAMBINON, notaire à Liège, un beau mobilier, consistant en chaises, tables, hautes et basses garde-robes, bois de lit, horloge, lits, matelats, batterie de cuisine, linges, une quantité de fagots, blutoirs, et tous autres ustensils de boulangerie, deux porcs gras, et autres objets dont le détail serait trop long. Le tout argent comptant. 737

VENTE DE TABLEAUX.

Jeudi prochain, 24 mai, à 2 heures, à la salle de François THONNARD, cour des Hospices, on y VENDRA une quantité de TABLEAUX, de sainteté, d'histoire, paysages, fruits, fleurs, etc., etc. Ils seront à voir lundi 21 et jours suivants. 743

Lundi 18 juin 1832, deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, en son étude rue d'Amay, n° 653, à la vente aux enchères: 1° D'une grande MAISON, cour, remise, écurie, située à Liège, rue des Ravets, n° 459 et 460. 2° D'une petite MAISON à côté n° 461. S'adresser pour voir lesdites maisons et connaître les conditions de la vente audit notaire. 746

() Lundi, 4 juin 1832, dix heures du matin, le notaire PAQUE, VENDRA aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain Pont, à Liège, aux conditions que l'on peut y voir: 1° Une pièce de terre de 26 perches 157 palmes, située à Waremme, en lieu dit Pré Mohet, tenant au chemin du cèriser, au S. Lhoest et à la veuve Christy. 2° Et une pièce de terre de 61 perches 32 palmes, sise à Bochiout, près de Waremme, joignant à M. Hennequin, à la veuve Stroven et M. Vroenen. 745

VENTE D'IMMEUBLES.

Jeudi, 30 mai 1832, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. OPHOVEN, notaire à Herve, à la VENTE aux enchères des immeubles ci-après, appartenant aux enfans Beberonne, de Charneux, savoir: Premier lot. — Une ferme, consistant en maison, bâtimens d'exploitation, jardin et trois prairies y annexées, contenant environ quatre bonniers, située en lieu dit Hauzeur, commune de Battice, joignant aux sieurs Chaqueue et Orban, et à un chemin qui conduit à la Froidcour. Deuxième lot. — Une maison et dépendances, avec un jardin derrière, située en lieu dit Sorrozé, commune de Thimister, joignant au sieur Brochard et à Walthéry. S'adresser pour plus amples informations, en l'étude dudit notaire, vis-à-vis du Béguinage, à Herve. 725

Lundi 4 juin, 9 heures du matin, pardevant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Saint Jean en Ile, il sera procédé, par le ministère de maître RENOZ, notaire, en ladite ville, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES ci-après désignés; savoir: 1er Lot. — Une maison située à Liège, rue Table de Pierre, n° 498, cour, jardin, etc. On pourra voir cette maison depuis neuf heures jusqu'à onze heures du matin et depuis deux jusqu'à cinq heures de l'après-midi. 2e Lot. — Une maison située rue au Potay, n° 314, avec beau jardin et terrasse. 3e Lot. — Une pièce de terre, située en la commune de Pousset. S'adresser pour connaître les conditions de cette vente à maître RENOZ, notaire, rue d'Amay, n° 653. 745

A LOUER une belle CHAMBRE garnie, au coin du Quai-Micoud, vis-à-vis du pont d'Avroy, n° 2. 489

() Adjudication en vertu de jugement. Le jeudi 24 mai, 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère du notaire BERTRAND, par devant M. le juge de paix du quartier du Nord de cette ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, à la VENTE aux enchères publique des IMMEUBLES dont la désignation suit: Premier lot. — Deux petites maisons, avec 15 perches 42 aunes de jardins, vignoble et terre, situés en lieu dit derrière le Bayard et au dessus des Vignes, quartier du Nord de la ville de Liège. Deuxième lot. — Deux petites maisons avec un jardin et une pièce de terre, contenant 7 perches 74 aunes, situées à la Haute Préalle, quartier du Nord de cette ville. Les titres de propriété et conditions de vente sont déposés en l'étude du notaire susdit.

() Adjudication volontaire pour sortir d'indivision. Lundi 21 mai 1832, à deux heures de relevée, M. DELVAUX, notaire, VENDRA en son étude rue Vinave-d'Isle, n° 41, une très belle et bonne maison, située rue Quai d'Avroy, à Liège, n° 607 et 608, consistant en quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre au premier étage, autant au second, beaux greniers, belles caves, un petit bâtiment derrière, un magasin à bois, un chantier dit paire, le tout se tenant, confrontant du devant à la rue, derrière à Masset. S'adresser pour voir le cahier des charges en l'étude dudit DELVAUX.

Belle MAISON de COMMERCE, sur la Batte, n° 1103, à LOUER. S'adresser au n° 454, rue Velbruck. 245

() BELLE VENTE DE BOIS, DE HAUTE FUTAYE.

Jeudi 24 mai 1832, à 10 heures du matin, MM. les acquéreurs du bois Saint-Paul, à Ramet, feront VENDRE, au pied des arbres, en lieu dit Jean-Sart, commune de Ramet, par le ministère de M. DELVAUX, notaire, quantité de très-beaux chênes, dont plusieurs ont 4 aunes 377 lignes (15 pieds) de circonférence, propres à faire des arbres d'usine, balanciers et autres usages. A crédit. S'adresser, pour voir les portions à vendre, au sieur François Bourgeois, garde-forestier, à Ramet.

A LOUER un QUARTIER indépendant avec la jouissance d'un grand jardin, prairie, écurie si l'on veut, n° 761, faubourg Hocheporte. 324

() A VENDRE ou à LOUER une MAISON, petite et très commode, située à Coronmeuse, n° 6. On pourra l'occuper de suite ou à la St-Jean. S'adresser à M. BERTRAND, notaire à Liège.

() Lundi, 21 mai 1832, à deux heures de relevée, par devant M. BOUHY, juge de paix, en son bureau, rue St-Jean en Ile, le notaire PAQUE procédera à la VENTE aux enchères publiques, 1° de deux MAISONS avec jardin, sises à Fragnée, n° 843 et 844, commune de Liège, détenue par M. Vercken; 2° et d'une MAISON, sise à Liège, sur la Fontaine, n° 116, occupée par J. J. Donnay. Aux conditions que l'on peut voir chez MM. le juge et notaire.

() Lundi 28 mai 1832, deux heures de relevée, le notaire PAQUE, VENDRA aux enchères, en son étude rue Souverain-Pont, une MAISON de commerce, sise à Liège, sur le Marché, n° 47, aux conditions que l'on peut voir chez lui.

A VENDRE une excellente HARPE d'Erard à double action, ainsi que deux PIANOS anglais de Broadwood, dont un à six octaves. S'adresser derrière St. Paul, n° 511. 688

MAISON à VENDRE ou à LOUER de suite avec jardin, pompe, four, citerne, rue St-Séverin. S'adresser à H. MAGIS-Mont St-Martin, n° 612, où il y a un QUARTIER indépendant à LOUER, composé de 7 pièces, cave, grenier. 568

Jeudi vingt-quatre mai mil huit cent trente deux, aux deux heures de l'après-midi, il sera procédé, par devant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau, place du Péron, à Herve, par le ministère de maître N. J. DEMONCEAU, notaire à Herve, à ce commis par jugement du tribunal civil de Verviers, à la VENTE de deux MAISONS, situées à Herve, rue du Coin, appartenant à la veuve Bartlélemi Louvrier épouse J. J. Jamar et ses enfans mineurs. Aux charges, clauses et conditions déposées en l'étude du notaire à Herve, en Potierue, n° 148. 641

L'HOTEL D'ANGLETERRE à Chaudfontaine est à LOUER. S'adresser quai St-Léonard, à Liège, n° 15. 105

VENTE D'IMMEUBLES.

Mardi 22 mai, à 2 heures de relevée, le notaire MARTIAL, exposera aux enchères publiques en la demeure du sieur Louis Deckers, marguillier-chantre à Fexhe-Slins: 1° Une pièce de terre de 57 1/2 perches, en Champ d'Ons, joignant à M. Streef. 2° Une de 26 perches environ, même lieu. 3° Une de 17 1/2 perches, même lieu, tenant du levant la Xhavée de Reyk. 4° Une autre de 22 perches, en lieu dit Communes, joignant Jean Maloir. Ces biens fonds sont situés commune de Houvain-Saint-Siméon. S'adresser audit notaire pour informations. 709

() Mercredi 23 mai 1832, à 3 heures de l'après-dîner, chez le sieur Gerard Fraipont, cabaretier à Ligny, canton de Waremme, il sera procédé par le ministère de M. JAMOULLE, notaire à Faimé, à la VENTE aux enchères publiques d'une pièce de terre en labour sise territoire de Lens-Saint-Remi, canton d'Avennes, au lieu dit Fond de Tourinne, contenant 179 perches 77 aunes (un bonnier 48 verges grandes 5 petites) mesure locale, détenue par M. Cartuyvels par bail qui expirera au 15 mars 1833. Elle sera d'abord exposée en masse, ensuite en 3 lots. S'adresser audit notaire JAMOULLE pour plus amples renseignements.

() Mardi 22 de ce mois, 2 heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, en son étude, une MAISON de commerce avec cour et quartier derrière, sise à Liège, rue Fentre-deux-Ponts, Outre-Meuse, n° 802. Aux conditions qu'on peut voir chez ledit notaire

() Le lundi 21 mai 1832, à 10 heures, M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée. 1° Une pièce de terre de 87 perches 94 aunes et une de 43 perches 60 aunes, situées en la campagne du Roua, commune de Waremme, détenue par Louis Joseph Delvine, de Faimé; 2° Une pièce de terre de 87 perches 20 aunes, à Heure-le-Romain, exploitée par Arnold Franquet; 3° Et un jardin de 10 perches 90 aunes, située à Beyne, détenue par Joseph Horion, cabaretier; ce dernier objet ayant surenchéri. S'adresser audit notaire pour voir les titres et conditions.

Mercredi 23 mai courant, à 10 heures du matin, les syndics définitifs à la faillite de J. J. Rigaux, ouverte à Verviers, feront réexposer en VENTE publique et adjuger définitivement devant M. le juge de paix du canton de Verviers, par le ministère du notaire LYS.

1° Une ferme située au lieu dit Cunehaye, commune de Henri-Chapelle, mesurant huit bonniers six perches quarante neuf aunes, consistant en bâtimens pour l'habitation et l'exploitation, jardin légumier et 5 prairies, tenue à bail par la veuve Nyssen, au prix annuel de 304 florins 76 cents, sur la mise à prix fixée par la surenchère de cinq mille deux cent cinquante fl.

2° Une ferme située el Coulée, commune de Henri-Chapelle, mesurant quatre bonniers trente cinq perches carrées, consistant en bâtimens, four, l'habitation et l'exploitation, jardin potager et quatre prairies contigues, tenue à bail par Peterkenne, père et fils, au prix annuel de 127 florins 96 c. sur la mise à prix fixée par la surenchère de deux mille deux cent cinq florins. S'adresser audit notaire, pour plus amples renseignements. 662

Vendredi vingt cinq mai courant à dix heures du matin, en la demeure du sieur Winandy au Fay, commune de Polleur, le syndic définitif à la faillite de Denis Joseph Batta, fera réexposer en vente publique et adjuger définitivement, devant M. le juge de paix du canton de Spa, par le ministère du notaire LYS, une MAISON, grange, écuries, jardin et prairie, située audit Fay, occupés par ledit Winandy, sur la mise à prix de seize cent quatre vingt florins fixée par la surenchère.

Ledit jour, après la vente desdits immeubles, ledit syndic et autres co-intéressés, feront vendre publiquement les capitaux suivans, constitués en rente perpétuelle.

1° Un capital de 344 fl. 61 cents en rente, à quatre et demi pour cent, du par le sieur Gohy.

2° Une rente de quatre dalers au capital de 72 fl. 76 cents du par Louis Lange.

3° Un capital de 22 fl. 97 cents en rente à 5 %, du par la veuve Leporc née Warlet.

4° Une rente de trois stiers et demi d'avoine, due par Nicolas Willem.

S'adresser audit notaire, pour plus amples renseignements.

A LOUER pour le 24 juin, une MAISON, située rue du Pot d'Or, n° 622. S'adresser place St. Lambert, n° 607. 687

Beau QUARTIER à LOUER, rue Vinave-d'Ile, n° 608, ayant un salon et un cabinet donnant sur la rue. 49

On demande une FILLE sachant bien faire la cuisine et entretenir une partie de la maison. S'adresser au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 8 mai. — Métalliques, 88 1/16. Actions de la banque 1147 0/0.

Fonds anglais du 15 mai. — Consol., 84 3/8.

Bourse de Paris du 16 mai. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 95 fr. 60 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 68 fr 70 — Actions de la banque, 1670 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 1/4. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 81 0/0. — Emprunt Belge 74 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 17 mai. — Dette active, 43 2 7/8 0/00. — Idem différée 15/16. — Bill. de ch. 46 3/4 0/0 00. — Syndicat d'amortissement 72 3/8 1/2 3/8. — Rente remb. 2 1/2, 0/0 0/0 Act. Société de comm. 85 1/8 1/2 1/4. — Rus. Hope et Co 5, 92 3/4 94 1/2 00. — Dito ins. gr. li. 58 3/8 00. — Dito C. Ham., 00 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 %, 68 5/8 3/4 5/8. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris. 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall. 84 1/2 3/8 00. — A Rot. 1re l. 000. — Dito 2e l. 000. — Lots de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5, 73 3/8 0/0 0/0 0. — Dito Londres 00 0/0 0 0. — Brésil. 00 0/0 0/0. Grecs 00 0/0. — Perp. d'Amst., 49 1/8 1/4.

Bourse d'Anvers du 18 mai. — Changes.

Table with columns: City, a courts jours, à 2 mois, à 3 mois. Rows include Amsterdam, Londres, Paris, Francfort, and Hambourg.

Effets publics. — Métalliques, 89 0/0 0. — Lots 372 A. — Napolitains, 75 1/4 P. — Guehard 00 00/00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0 0/0 00 0. — Idem Amsterdam. 50 1/2 3/4 1/2. — Anglo Danois. 66 3/4 0. — Lots de Pologne 95 1/2 A. — Anglo Brésiliens, 50 3/4 5/1 A. — Emprunt romain. 79 0/0 A. — Emprunt belge de 42 millions, 97 A. — idem de 10 millions, 94 3/4 0/0 A; idem de 24 millions, 75 1/2.

Bourse de Bruxelles, du 17 mai. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 97 0/0 P. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 94 1/4 A. — Emprunt de 24 millions, 74 5/8 0.

H. Lignac, impr. du journal, place au Spectacle, à Liège.